

# LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE DE JUDO JUJITSU KENDO & DISCIPLINES ASSOCIÉES

**CAMPAGNE ANS 2024 (6<sup>ème</sup> édition)  
PROJETS SPORTIFS FEDERAUX (PSF)  
PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX (PST)**



**LANCEMENT DE LA  
CAMPAGNE ANS :  
04/03/2024**



**VISIOCONFERENCE  
TERRITORIALE DE  
PRESENTATION PSF & PST :  
11 & 12/03/2024**

# LIGUE NOUVELLE- AQUITAINE DE JUDO JUJITSU KENDO & DISCIPLINES ASSOCIÉES



## SOMMAIRE

- Ressources fédérales PSF & PST :  
Rappel des documents disponibles
- Éléments de repérage PSF :  
Code, contacts, calendrier
- Éléments de comparaison PSF & PST :  
Données chiffrées
- Nouveautés de la campagne PSF 2024 :  
Le sport, grande cause nationale 2024
- Paramètres du dossier PSF :  
Actions éligibles clubs & OTD  
Autres actions éligibles & PST  
Focus sur l'emploi
- Éléments de cadrage PSF :  
Consignes pour la demande  
Consignes pour le budget  
Consignes pour le compte-rendu
- Récapitulatif :  
Bien se positionner



# RESSOURCES FEDERALES PSF & PST

## RAPPEL DES DOCUMENTS DISPONIBLES

PSF et PST sont des fonds publics de l'Agence Nationale du Sport (ANS) destinés au financement des projets sportifs, mais avec des modalités d'attribution et de gestion différentes

### Fonds documentaire fédéral PSF : 13 documents

Objectifs de développement.  
Gestion par la FFJDA via les ligues

- PSF Présentation Clubs
- PSF Présentation OTD
- PSF Notice administrative
- PSF Aide à la Construction Budgétaire
- PSF Guide Judo Scolaire
- PSF Guide 2h supplémentaires Collège
- PSF Complément 2h suppl. Collège
- PSF Guide Para Judo
- PSF Fiche-type Judo Scolaire
- PSF Fiche-type Itinéraire des Champions
- PSF Fiche-type Dojo annexe
- PSF Fiche-type Para Judo
- PSF Fiche type action RSO

Enveloppe nationale FFJDA de 3 249 500 €  
en baisse de 2,7% par rapport à 2023

### Fonds documentaire Fédéral PST : 6 documents

Contenus thématiques.  
Gestion territoriale via les DRAJES et les SDJES

- PST Présentation
- PST Fiche-type Emploi ANS
- PST Fiche-type Emploi ANS 1000 dojos
- PST Fiche-type Emploi ESQ Para Judo
- PST Fiche-type Violences Dérives Clubs
- PST Fiche-type Violences Dérives OTD

Enveloppes régionales NOUVELLE-AQUITAINE :  
4 514 792 € pour l'emploi et 473 000 € pour les politiques publiques dont 50 000 € pour la lutte contre les violences  
+ 90 000 € de BOP

21/02/2024 : Tous ces documents ont été envoyés en SEND IN BLUE aux clubs et OTD par le Service Communication de FRANCE JUDO et sont accessibles sur l'extranet / espace club.



# ELEMENTS DE REPERAGE PSF CODE, CONTACTS, CALENDRIER

Code JUDO pour la  
NOUVELLE-AQUITAINE

**2136**

Questions, assistance, conseils...  
Contacts Mail :

[psf@nouvelleaquitaine-ffjudo.com](mailto:psf@nouvelleaquitaine-ffjudo.com)

Cellule territoriale

[psf@ffjudo.com](mailto:psf@ffjudo.com)

Cellule nationale

Il y a aussi un fil de discussion avec le Service Instructeur et  
l'ANS via OSIRIS avec renvoi possible sur COMPTE ASSO.

14/04/2024  
Date limite de  
dépôt des  
dossiers sur  
COMPTE ASSO

Instruction  
territoriale

04/05/2024  
Conférence  
des  
Présidents  
*Visioconférence*

Propositions  
territoriales

17/05/2023  
Commission  
Nationale  
d'Attribution



PST : en attente de la note de cadrage territorial,  
contenus, dates et modalités non fixées à ce jour.

Seules les notifications ANS ou  
DRAJES/SDJES ont valeur  
d'engagement



# ELEMENTS DE COMPARAISON PSF & PST

## DONNEES CHIFFREES

### CHIFFRES-CLES DE LA CAMPAGNE PSF 2023

54 demandeurs clubs → 114 demandes → Moyenne : 2,11 / club.  
→ 91 validées soit 79,82%.

13 demandeurs OTD → 44 demandes → Moyenne : 3,38 / OTD.  
→ 38 validées soit 86,36%.

Total : 67 demandeurs → 158 demandes → 129 validées (81,64%).

### EVOLUTION 2023 / 2024 DE L'ENVELOPPE TERRITORIALE PSF

Enveloppe territoriale : 235 911 € → 235 497 €  
60% clubs : 141 547 € → 141 547 €  
40% OTD : 94 364 € → 93 950 € dont :  
50% ligue (47 114 €) → 46 700 €  
50% comités (47 250 €) → 47 250 €

2023

Enveloppe territoriale non connue, pourcentages de répartition inchangées 2024

! La principale clé de répartition (ratio demandes/clubs = 11%) est territorialement très défavorable

### CHIFFRES-CLES DE LA CAMPAGNE PST 2023

9 demandes :  
→ 2 ligue + 2 GE + 1 comité + 4 clubs.  
→ 5 emploi + 2 violences + 1 Para Judo + 1 autre.  
→ 6 validées (soit 66,66%) pour un montant total de 85 800 €.

En attente des montants 2024



# NOUVEAUTES DE LA CAMPAGNE PSF 2024

## LE SPORT, GRANDE CAUSE NATIONALE 2024

### 2 NOUVEAUX DISPOSITIFS PSF (enveloppes territoriales non notifiées)

165 clubs déjà recensés et 153 pré-validés

UNIQUEMENT POUR LES CLUS AFFILIES ET RECENSES AVANT LE 20/03/2024

47 clubs déjà recensés et 43 pré-validés

#### **Animations Vacances Olympiques et Paralympiques :**

- Dans les territoires carencés. Pendant les vacances scolaires de printemps et d'été.
- En lien avec Héritage JOP 2024.
- Forfait de 300 € x 1/2 journée.
- Effectif de 20 à 25 jeunes.
- Minimum de 5 jours 1/2 par organisateur.

#### **« 1000 emplois sociosportifs » :**

- Création d'emploi CDI, groupe 4 CCNS.
- 500 territoires urbains identifiés.
- Formation obligatoire.
- 60000 € par ETP en 4 versements répartis en :
  - Année 1 (juillet/décembre) = 10000 €
  - Année 2 (janvier/décembre) = 20000 €
  - Année 3 (janvier/décembre) = 20000 €
  - Année 4 (janvier/juin) = 10000 €

Eligibilité des OTD au dispositif Vacances à confirmer. Eligibilité des OTD à l'emploi en cas de carence de club support sur le territoire prioritaire identifié. Les GE sont exclus des 2 dispositifs

# PARAMETRES DU DOSSIER PSF

## ACTIONS ELIGIBLES CLUBS & OTD

### CLUBS & OTD

- Développement de la pratique

- Offre de judo à l'école ou au collège
- Création ou augmentation de l'offre de pratique
- Organisation d'action promotionnelle
- Création ou animation d'un nouveau site

Cycles uniquement

Taiso, JJB, self-défense, éveil judo, PPG...

IDC, dojo d'été ou itinérant, forum grand public, JPO, parrainage...

Dojo solidaire 1000 dojos, dojo annexe

### CLUBS & OTD

- Promotion du sport santé

- Para Judo, inclusion, handicap
- Offre de judo santé

Cours JPSH, établissements spécialisés, clubs inclusifs CPSF...

Partenariats, EHPAD, savoir chuter...

⚠  
Respecter le cadre institutionnel

Recensement des actions handicap dans le Handiguide des sports

[www.handiguide.sports.gouv.fr](http://www.handiguide.sports.gouv.fr)

### CLUBS & OTD

- Développement de l'éthique et de la citoyenneté

- Vivre ensemble, prévention
- Pratique féminine
- Pratiques éco-citoyennes

Aide aux devoirs, lutte contre les dérives

⚠  
éligibilité aux PST

100% féminines, marrainages, encadrement...

Action RSO, clubs éco-responsables...



# PARAMETRES DU DOSSIER PSF

## AUTRES ACTIONS ELIGIBLES

### CLUBS

### OTD sous réserve des critères ANS



- Le sport, grande cause nationale 2024

- Vacances Olympiques et Paralympiques
- Dispositif « 1000 emplois sociosportifs »

Uniquement les clubs recensés avant le 20/03/2024

### LIGUE UNIQUEMENT

- Accession au sport de haut niveau

Structures du PPF, actions sportives, détection, encadrement ETR, optimisation de l'entraînement...


Limité à 15% de l'enveloppe

# PARAMETRES DU DOSSIER PST

## ACTIONS ELIGIBLES

### GE pour l'emploi et CLUBS & OTD

- Emploi ANS, 1000 dojos, ESQ Para Judo et Campus 2023
- Ethique et citoyenneté : lutte contre les violences et dérives
- Autres thématiques : se renseigner par territoire

Prendre contact avec le référent territorial SDJES ou DRAJES avant le dépôt du dossier 



# PARAMETRES DU DOSSIER PST

## FOCUS SUR L'EMPLOI



Fin de l'aide complémentaire  
ANS à l'apprentissage

PST uniquement ciblé sur l'emploi

AIDES  
PONCTUELLES

EMPLOIS  
PLURIANNUELS

Nouveaux emplois +  
suite des conventions  
pluriannuelles signées

### Consolidation d'emploi

- Aide ponctuelle sur 1 an maximum
- Aide plafonnée à 12 000 € par an / ETP

Emploi ANS en fin de convention et autres situations justifiées

### Création d'emploi

- Contractualisation possible sur 2 ou 3 ans
- Aide plafonnée à 12 000 € par an / ETP en CDI
- L'aide peut être dégressive
- Sauf ESQ Para Sport : aide non dégressive de 17 600 € /an sur une durée de 3 ans

Nouvel emploi et suite des conventions pluriannuelles signées : emploi ANS ou 1000 dojos, ESQ Para Judo, CAMPUS 2023

### Pour tous les emplois

- Carte professionnelle + diplôme professionnel pour le salarié
- Respect de la CCNS
- Respect du contrôle d'honorabilité des dirigeants et des salariés
- Mise en œuvre pluriannuelle conditionnée à un plan de formation salariés/dirigeants et à une formation à la lutte contre les violences pour les salariés et les dirigeants

### Critères prioritaires

- Missions de développement articulées avec les PSF et le projet territorial
- 1000 dojos / 5000 équipements de proximité
- Territoires carencés : ZRR et QPV
- Publics féminins et PSH

# ELEMENTS DE CADRAGE PSF CONSIGNES POUR LA DEMANDE

Tout le dossier doit être géré et actualisé via **COMPTE ASSO**, sans exception.

RIB, pièces jointes, notamment le projet de développement associatif ou « projet club »

Clubs éligibles : JUDO & DA & CFJJB

En cas de renvoi du dossier dans COMPTE ASSO, penser à bien redéposer le dossier une fois remis en conformité.



**Surveiller le fil de discussion OSIRIS**

Les PSF ont pour objectif le **DEVELOPPEMENT** qui doit être apprécié quantitativement ou qualitativement, notamment en nombre des licences pour la partie fédérale. La formation, l'activité sportive ou de haut niveau, l'emploi, les équipements sont exclus (mais éligibles à d'autres dispositifs).

## **Priorités fédérales et ANS :**

- Judo scolaire
- Publics en situation de handicap
- Territoires QPV et ZRR
- Public féminin

Nombre d'actions déposables :  
5 en 1 seul dossier pour un OTD  
3 en 1 seul dossier pour un club  
+ 1 si Vacances Para/Olympiques  
+ 1 emploi sociosportif

• Description : L'argumentaire (même en fiche-type) doit être contextualisé. Il ne peut pas se limiter à paraphraser l'intitulé de l'objectif, du projet.

• Indicateurs pour l'évaluation : Chiffrer précisément et objectivement, notamment l'impact licences qui sera mesuré N+1.

L'action doit débuter entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024 et se terminer au plus tard le 31/03/2025 sans aucun report possible.

# ELEMENTS DE CADRAGE

## CONSEILS POUR LE BUDGET

### Montage budgétaire :

- Il doit être cohérent dans la ventilation des sommes et raisonnable par rapport au budget du club.
- Les exagérations sont un frein à la subvention.
- Les emplois et les frais généraux doivent être proratisés.
- Le budget doit être équilibré.

### Subvention = 50% maximum du projet *sauf exception*

- Porter toutes les ressources et toutes les recettes du projet uniquement. Ne pas reporter le budget du club ou de l'omnisports.
- Une part d'autofinancement doit apparaître.
- Renoncer à une ressource n'est pas subventionnable (réduction tarifaire, cotisation offerte...).

Aide minimum PSF (en cumul des actions demandées) ou PST si accordée :  
1000 € en ZRR  
1500 € hors ZRR



Un dépôt sur Compte ASSO d'une demande de subvention permet au service instructeur de vérifier :

- Le respect du Contrat d'Engagement Républicain.
- La déclaration d'exercice ou d'honorabilité des encadrants.
- Le suivi des licences par âge.

Convention ANS  
obligatoire au-delà de  
23000 €

# ELEMENTS DE CADRAGE PSF

## CONSIGNES POUR LE COMPTE RENDU

Le CERFA compte-rendu avec le bilan financier doit être obligatoirement saisi sur la plateforme COMPTE ASSO, sans exception, lors du dépôt de la demande. Aucune pièce jointe ni justificatif (sauf en cas de contrôle).

- Veiller à détailler toutes les rubriques : description de la mise en œuvre, atteinte des objectifs, adaptations...
- Veiller à chiffrer les actions.
- Veiller à équilibrer le budget final.
- Veiller à justifier les écarts budgétaires significatifs.



Le compte-rendu avec le bilan financier traduit le passage de l'état de projet à l'action effectivement réalisée et conforme au projet subventionné.

Attention aux copier/coller qui induisent un doute légitime sur la mise en œuvre de l'action.


Attention aux sommes arrondies qui ne mettent pas en conformité la trésorerie et l'écriture comptable.

Depuis 2021, l'ANS exige systématiquement le remboursement des écarts de **+ de 50 €** et des sommes non justifiées dans les formes et dans les délais.

Pas de compte rendu 2023 ou avant = Fin de non recevoir pour la demande 2024 !

Aucun report d'action possible ! En cas d'exécution partielle, faire un compte-rendu provisoire.

En cas de non-renouvellement de la demande, date limite de CR au 30/06/2024.  
*Cf. article 10 de la loi du 12 avril 2000*

 Compte Rendu & Bilan financier : « Complet » dans COMPTE ASSO ne signifie pas conforme. Veiller à conduire la démarche jusqu'à son terme « Remis au service instructeur ».

# RECAPITULATIF BIEN SE POSITIONNER

Un projet de développement conséquent, innovant, articulé avec les objectifs fédéraux et les politiques institutionnelles ?

PROJETS SPORTIFS  
FEDERAUX

Un projet de création ou de consolidation d'emploi ?

PROJETS SPORTIFS  
TERRITORIAUX

Un projet thématique, d'impact territorial, ou spécifique ?

PSF emploi sociosportif  
PSF Vacances JOP

Un projet non éligible aux critères ANS ?

Une action avec un coût inférieur au seuil de subvention ANS ?

Un montage de demande ou une gestion COMPTE ASSO trop complexe pour le club ?

FONDS DE  
DEVELOPPEMENT  
TERRITORIAL